



Vous êtes éleveur d'EQUIDES, entraîneur, cavalier professionnel, dirigeant de centre ou de ferme équestre Vous pouvez bénéficier d'aides PAC !

En activité principale ou secondaire, vous utilisez des surfaces en herbe pour vos équidés ; grâce à la mobilisation de la Profession Agricole, vous pouvez désormais bénéficier d'aides PAC !

Pour en bénéficier, pensez à vous faire connaître dès que possible de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) pour pouvoir réaliser une déclaration PAC avant le 15 mai 2015.

Les démarches à suivre

- **La déclaration PAC, de quoi s'agit-il ?**

La déclaration consiste à faire valoir vos droits à paiement en déclarant à l'administration les surfaces agricoles que vous exploitez.

- **De quelles aides pouvez vous bénéficier ?**

En premier lieu, un exploitant peut bénéficier des "Droits à Paiement de Base", permettant de toucher une aide pour chaque hectare agricole déclaré. Peuvent s'y ajouter un paiement **vert** moyennant le respect de certaines conditions d'exploitation des terres, et **une sur dotation** pour les 52 premiers hectares.

- **Qui peut en bénéficier ?**

Les détenteurs d'équidés (éleveurs, cavaliers professionnels, entraîneurs, dirigeants de centre ou ferme équestre) exploitant des surfaces en herbe et en capacité de prouver leur activité agricole en 2013.

- **Quelles sont les conditions pour bénéficier des droits ?**

-Etre agriculteur actif (éleveur, cavalier professionnel, entraîneur, enseignant, dirigeant de centre ou ferme équestre) connu en 2013.

-Entretenir ses surfaces en herbe pour une utilisation agricole

-Se faire connaître de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) **avant avril 2015**, pour disposer des codes d'identification (PACKAGE) et des codes d'accès au site web de télé-déclaration (TelePAC).

-Faire sa déclaration PAC **avant le 15 mai 2015**.

POUR CONNAITRE LES DETAILS DE L'Éligibilité, LA CONDITIONNALITE PAC ET BENEFCIER DE L'ACCOMPAGNEMENT D'UN CONSEILLER DE CHAMBRE D'AGRICULTURE:

<http://www.chambres-agriculture.fr/thematiques/productions/elevage/>

Contact Presse

Chambres d'agriculture France - APCA
Iris Roze – 01 53 57 10 51 / 06 09 86 02 26
Iris.roze@apca.chambagri.fr

www.chambres-agriculture.fr

Suivez-nous sur Twitter : @ChambagriFrance